



Le revenu de solidarité active

Par **tonyfreshboy**, le **27/06/2009** à **19:20**

Bonjour à tous,

Je suis à la recherche de réponses précises sur le RSA et son mode de calcul :

Ma question est la suivante:

"supposons qu' une personne célibataire, vivant seul dans un logement hlm, ou elle est locataire, fait une demande de rsa pour la première fois de sa vie et ne travaillait pas auparavant, car elle percevait une allocation adulte handicapé avec une apl, mais a mis des économies de côtés (20 000 euros en tout placés entre son livret A, LEP, LDD) ramassés grâce à son allocation adulte handicapé, qu'elle percevait auparavant, mais qu'elle ne perçoit plus au moment ou elle fait sa demande de revenu de solidarité active. Quel sera le montant de son rsa et de son apl? "

Sachant, que son allocation adulte handicapé lui à été versé les 3 derniers mois précédent sa demande? mais que son allocation depuis, ne lui à plus été renouvelée et qu'elle n'y a donc plus droit et demande donc le RSA car elle n'a plus de ressources, à part les économies qu'elle à mis de côtés, durant les années ou elle touchait son allocation adulte handicapé (20 000 euros en tout placés entre son livret A, LEP, LDD).

Enfin, dernière question:

Concernant la pension alimentaire qu'on lui demande de réclamer à ses parents sur le formulaire du rsa, que doit-elle faire et répondre à ce sujet? en supposant qu'elle à 32ans?

Merci de répondre nombreux à mes questions et surtout si des personnes sont dans cette situation et ont fait une demande de RSA:

Leurs témoignages sont les bienvenues et qu'elles exposent en détails leurs propres expériences, du moment où elles ont fait leur demande de RSA, jusqu'à l'obtention de la réponse et la somme qui leur a été accordée concernant leur demande de revenu de solidarité active.

MERCI.